

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 août, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 5 août 2025, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VAN DER GIJP Magdalena.

Excusés : Jean-Pierre VOGEL donne son pouvoir à Guy BOUCHAUD, Damien MOHTASHAM ANSARY donne son pouvoir à Audrey NYS, Erika QUEMENEUR donne son pouvoir à Annick JACQUET

Secrétaire : Audrey NYS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Validation du CR de la dernière réunion du Conseil Municipal
- 2- Délibération CLECT
- 3- Délibération pour attribution de la citoyenneté d'honneur pour la rivière Avezère
- 4- Délibération diplôme d'honneur Mme LEFEBVRE et M.et Mme PENAUD
- 5- Délibération pour signer une Convention de coopération pour la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte et enlèvement des dépôts sauvages avec le SMD3
- 6- Délibération ZAENR
- 7- Affaires diverses

Demande d'ajout à l'ordre du jour : délibération pour la mise en place du prêt bancaire pour les travaux de la mairie
Regarder le Cout total du crédit

1- Validation du CR de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

2- Délibération pour la mise en place du prêt bancaire pour les travaux de la Mairie

3 banques ont été contactées. Les propositions sont présentées au CM. À coût équivalent, le Maire incite à privilégier l'établissement bancaire avec lequel nous avons déjà travaillé : le Crédit Agricole.

La délibération dans ce sens est prise par le conseil.

3- Délibération CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Le Maire expose que de nouvelles évaluations ont été faites :

- Transfert de charges en lien avec le transfert de gestion de la Papeterie de Vaux de la commune de Payzac vers la CCILAP
- Ajustement de calculs pour les communes d'Angoisse et Sarlande pour la compétence Assainissement collectif (liés à la nécessité d'ajustement des Mises A Disposition de Services)

Il présente le rapport d'évaluation soumis à la CLECT, et adopté à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le rapport de la CLECT du 19 juin 2025
- approuve l'évaluation des transferts de charges proposés

4- **Délibération pour attribution de la citoyenneté d'honneur pour la rivière Auvézère**

Le Maire expose l'intérêt de valoriser notre rivière Auvézère d'un point de vue légal afin de faciliter sa préservation. Elle est bien plus qu'une rivière, elle est un bien commun. En attribuant la Citoyenneté d'Honneur à l'Auvézère, la Commune de St Mesmin réaffirme son attention et sa reconnaissance à cette rivière, élément central de son histoire et de son identité et lui permet d'exister au sein de nos institutions. La Commune de St Mesmin exprime également par cette délibération son soutien aux initiatives visant à protéger cette rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel de ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des habitants et habitantes de la Commune de St Mesmin, à leur rivière, après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- ATTRIBUER la Citoyenneté d'Honneur de la Commune de St Mesmin à l'Auvézère
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération

5- **Délibération diplôme d'honneur Mme LEFEBVRE et M.et Mme PENAUD**

Afin de la remercier de la deuxième donation de la famille LEFEBVRE et M.et Mme PENAUD pour leur travail sur le chemin de Croix, le Conseil Municipal délibère afin de leur attribuer la Médaille ainsi que le diplôme d'Honneur de la commune de SAINT-MESMIN. Le Maire s'occupe également de remettre des présents aux deux familles. Il ira à Granville le 29 août pour signer l'acceptation du don de Mme LEFEBRE chez le notaire et lui remettre sa distinction et son cadeau.

6- **Délibération pour signer une Convention de coopération pour la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte et enlèvement des dépôts sauvages avec le SMD3**

Le SMD3 propose des mesures afin de limiter les incivilités de dépôts d'ordures et d'identifier les contrevenants grâce à un système de surveillance (caméras). Le Maire explique que ce système semble porter ses fruits sur d'autres communes.

Les missions seraient réparties comme il suit entre la commune et le SMD3 :

Pour la commune :

- Réception des alertes en cas de constatation d'une infraction
- Saisine du service d'immatriculation des véhicules
- Rédaction et signature des PV contradictoire et arrêté d'amende administrative
- Recouvrement des amendes administratives et versement au SMD3 d'un montant équivalent à 80% du montant recouvré desdites amendes
- Signalement au SMD3 des abandons et dépôts de déchets en pied de borne pour que celui-ci puisse procéder à leur enlèvement et au nettoyage des abords des pieds de borne

Pour le SMD3 :

- Acquisition des dispositifs
- Cartographie en concertation avec la commune des points noirs et réalisation d'une étude d'implantation
- Installation et gestion des déplacements du dispositif (caméras nomades)
- Rédaction de la demande préfectorale présentée au nom de la commune et suivi administratif de l'obtention
- Suivi administratif de la procédure au soutien de la commune
- Evacuation des abandons et dépôts de déchets de pied de borne
- Nettoyage des abords des pieds de borne

Il est précisé que cette coopération se limite à l'exécution d'opérations matérielles ou administratives, sans transfert au SMD3 des prérogatives de police générale ou spéciale détenues par le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le principe d'une convention de coopération public-public sur le fondement des articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique en vue de coopérer, notamment grâce à l'installation de dispositifs de vidéoprotection ou piège photographique, aux fins d'assurer la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte de déchets et l'enlèvement de ces dépôts.
- D'APPROUVER la convention de coopération ci-annexée
- D'APPROUVER le versement au SMD3 du montant équivalent à 80% du montant recouvré des amendes administratives émises dans ce cadre.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette coopération et notamment la signature de la convention avec le SMD3.

Le Conseil Municipal délibère favorablement, malgré 3 abstentions.

7- Délibération ZAENR

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie qui prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAENR).

Vu la délibération n°2024-05 en date du 24/01/2024, arrêtant une première version de ZAENR pour la commune.

Considérant la concertation réalisée du 9 décembre 2024 au 15 janvier 2025 menée à l'échelle de la communauté de communes,

Considérant les résultats de la concertation fournis en pièce jointe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère et décide de maintenir les zones définies par la commune dans sa précédente délibération à savoir la station hydro-électrique du Moulin, la carrière de Saint Mesmin en tant que zone dégradée et les toitures des bâtiments municipaux et agricoles.

8- Affaires diverses

Achat de la Maison Wilson : Les démarches d'achat sont en cours et aboutiront prochainement.

Achat de la Grotte près de l'Auvézère : Le dossier est ralenti par la concurrence d'un propriétaire limitrophe qui fait valoir son droit de préemption . L'acte final d'acquisition par la mairie sera donc signé fin octobre car le terrain concerné fait partie de la Zone DPU octroyée en faveur de la commune...

Bilan des marchés de nuit : Le bilan de nos marchés est positif. L'organisation et l'aide des bénévoles est à saluer. A noter, le fournisseur de buvette a notablement augmenté ses prix.

Les recettes du 1^{er} marché avoisinent les 2000€. Celles du 2^{ème} sont d'environ 5600€. Une fois les charges payées (4588€ de dépenses), il reste un bénéfice total de 2092€. Le Maire propose d'organiser un repas de remerciement des bénévoles à la Caravane de la Béchadie. Le Conseil municipal accepte cette proposition. Date à préciser

Célébration d'un PACS et d'un mariage sur la commune.

Point sur les arrivées de nouveaux habitants à la suite des ventes immobilières.

Commission Culture : Baisse des subventions, soit un spectacle de moins. La diffusion du programme de saison sous format papier pourrait être gérée par les communes permettrait une économie de près de 3000€. Les membres du CM pourront être sollicités en septembre pour la diffusion.

Agenda :

Ball-trap les 30 et 31 août

Soirée organisée à Saint-Mesmin par la Forme Ronde le 6/09/2025

Le vide-grenier n'est pas renouvelé cette année.

Noël des enfants : Messe à 18h suivi d'un goûter et de la remise des cadeaux au Cantou. Demande au Père Antoine si disponible le 12/12 sinon le 19/12.

Fin de séance à 19h45

